



REGLEMENT DE LA COUPE FRIBOURGEOISE DE JUDO U18/U21/ELITES/VETERANS

1. CONDITION

Peuvent participer à la Coupe fribourgeoise de Judo, les clubs affiliés à l'AFJ, dont les membres, pratiquant le judo, possèdent :

- dès 15 ans **le Passeport FSJ + licence annuelle**

Les Judokas participants doivent être inscrits dans un club fribourgeois. Ce point est contrôlé par le chef technique le jour de la compétition.

2. FINANCE

La finance d'inscription est à payer à l'AFJ. Les factures seront envoyées aux clubs par le caissier, après la Coupe fribourgeoise.

Prix par judoka inscrit : 20.- CHF

3. CATEGORIES

Catégories d'âge : U18, U21, Élites, Vétérans

Catégories de poids : Définie le jour de la compétition.

N.B. Il est possible que les catégories de poids ne correspondent pas aux catégories officielles de compétition.

4. Compétition

Système :

| | |
|---------------------|---|
| Jusqu'à 5 équipes : | Poule |
| 6 à 8 équipes : | Poule + Brésil (2 premiers de chaque poule) |
| 8 équipes et plus : | Brésil avec double repêchage |

Équipes : Les équipes sont formées de 5 judokas. Elles sont tirées au sort après la pesée par un membre du comité de l'AFJ.

Coachs : Un coach est attribué à chaque équipe lors du tirage au sort après la pesée. En cas de manque de coachs, un combattant peut être désigné comme coach de son équipe.

- Points de « matchs » :** 3 points pour une victoire « 10-0 »
2 points pour une victoire « 8-2 » ou « 6-4 »
1 point pour une défaite « 4-6 »
0 point pour une défaite « 2-8 » ou « 0-10 »
- Égalité :** En cas d'égalité entre deux équipes aux points de « matchs », ceux-ci sont départagés d'abord par les points victoires, puis par les points valeurs, finalement par la confrontation directe.
- Remarque :** Le chef technique de l'AFJ peut compléter une équipe qui présente un ou des blessé(s) pour la phase finale (Brésil) avec un judoka faisant partie d'une équipe éliminée.

5. ARBITRAGE

L'arbitrage est organisé par l'AFJ et est à la charge de celle-ci.

Le chef technique est responsable de l'organisation des arbitres.

Les arbitres sont des arbitres licenciés FSJ et si possible extérieurs à l'AFJ.

Les finales seront arbitrées par 3 arbitres.

5. REGLES GENERALES

REGLEMENTS

Les règlements en vigueur sont ceux de la FSJ sauf indication contraire dans le présent règlement.

PESEE

La pesée se fera selon le programme officiel du jour et sera valable pour toute la durée du championnat. Il n'est pas autorisé d'enlever son sous-vêtement lors de la pesée.

2 balances décimales seront à disposition une demi-heure avant la pesée officielle.

DISQUALIFICATIONS

L'AFJ tiendra compte de deux sortes de disqualifications :

- la disqualification disciplinaire : valable pour toute la journée
- la disqualification technique : valable pour le combat en question

Elles seront jugées par les arbitres et le chef technique.

En cas de blessure, le combattant pourra reprendre la compétition malgré l'abandon lors d'un combat précédent (règlement de l'EJU).

INSCRIPTION

Les inscriptions à la compétition se font via le club. La liste complète des judokas inscrits est ensuite envoyée à l'AFJ selon le délai fixé par le chef technique.

Les combattants sans certificat FSJ ne pourront pas prendre part au championnat. Un contrôle sera effectué par le chef technique sur place.

ASSURANCE

Le club organisateur et l'AFJ déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou autres dommages que pourraient subir les participants. Il n'y a pas d'assurance collective pour ce championnat.

TACHES DU CLUB ORGANISATEUR

Toutes les tâches du club organisateur sont définies sur la feuille annexe à ce règlement.

TACHES DE TOUS LES CLUBS PARTICIPANTS

Chaque club participant mettra à disposition 2 personnes ayant les connaissances nécessaires pour les travaux de contrôle aux tables :

- Chaque club participant a l'obligation de prendre une table pour un demi-jour.
- Au cas où le club ne reprend pas une table, ne se présente pas ou ne s'inscrit pas, il paie une amende de frs 200.-. Chaque club est ainsi en charge d'une table un ½ jour soit aux CFI soit aux CFPE, au minimum.

TACHES DE L'AFJ

L'AFJ est responsable de :

- l'organisation technique
- feuilles d'inscriptions, feuilles de systèmes, tirage au sort etc.
- déroulement du championnat
- convocation et rétribution des arbitres
- l'achat des coupes
- la presse cantonale
- la demande d'autorisation pour championnats à la FSJ
- l'inscription des points de combats
- l'information des coaches et personnel des tables

6. PRIX OFFICIELS

Il sera attribué des médailles aux premières équipes.

L'AFJ est responsable de la remise des médailles.

7. MISE EN VIGUEUR

Ce règlement entre en vigueur le 21 mars 2025 et annule ainsi tous les anciens règlements.

Le chef technique de l'AFJ